

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Lucie Chiasson	Numéro de permis 2011320	Date d'inspection Le 02 novembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tites Tornades		Numéro de téléphone (506) 344-5404	
Adresse 64 rue Arlequin Sainte-Marie-Saint-Raphaël NB E8T 1N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : j) les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs.	24(1)(j)	18 nov. 2022	
Commentaires : Les extincteurs sont expirés. L'exploitante est avisée de prendre contact avec une compagnie afin de faire vérifier ceux-ci.			

Commentaires généraux
Ratio non pris garderie fermée. Un suivi sera fait.
Discussion avec l'exploitante concernant rapport d'incident, formulaire de maladies possible/d'exclusion, planification des activités quotidienne, heure de formation.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 novembre 2022

Date

original signé par
Lucie Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 novembre 2022

Date